

LEGENDE

	Limite de zone		Secteur Sauvegardé
	Espace soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (voir pièce 4)		Construction récente (à titre indicatif)
	Onde de submersion en cas de rupture de barrage du lac de Pont (cf. annexe)		Espace Boisé Classé
	Emplacements réservés pour le compte de la commune		
	Emplacements réservés pour le compte du Conseil Général		
Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme			
	Espaces boisés, haies		
	Mont Télégraphe		

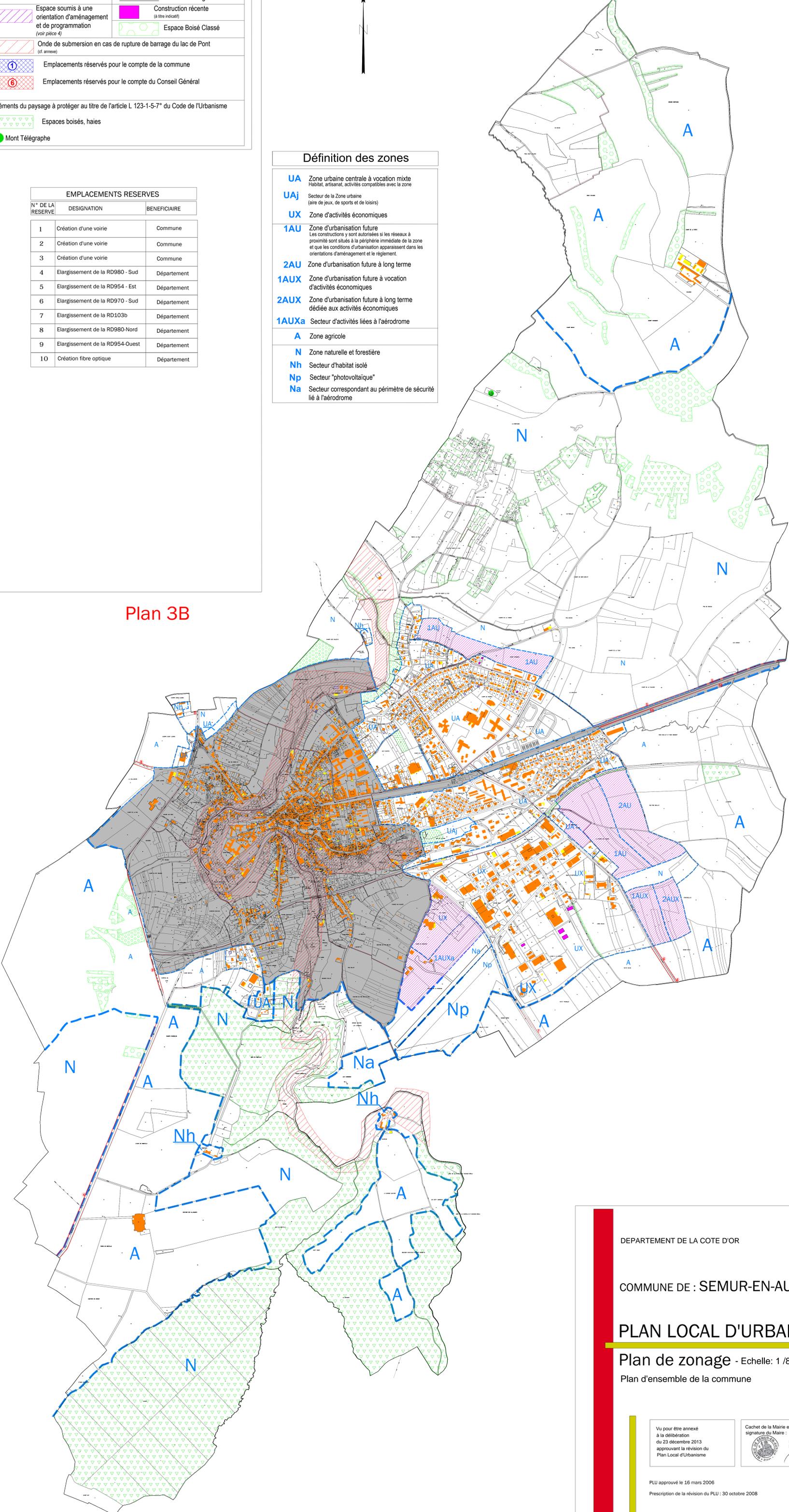
Définition des zones

UA	Zone urbaine centrale à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
UAj	Secteur de la Zone urbaine (aire de jeux, de sports et de loisirs)
UX	Zone d'activités économiques
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme
1AUX	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
2AUX	Zone d'urbanisation future à long terme dédiée aux activités économiques
1AUXa	Secteur d'activités liées à l'aérodrome
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Nh	Secteur d'habitat isolé
Np	Secteur "photovoltaïque"
Na	Secteur correspondant au périmètre de sécurité lié à l'aérodrome

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Création d'une voirie	Commune
2	Création d'une voirie	Commune
3	Création d'une voirie	Commune
4	Elargissement de la RD980 - Sud	Département
5	Elargissement de la RD954 - Est	Département
6	Elargissement de la RD970 - Sud	Département
7	Elargissement de la RD103b	Département
8	Elargissement de la RD980-Nord	Département
9	Elargissement de la RD954-Ouest	Département
10	Création fibre optique	Département

Plan 3B



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR 3C

COMMUNE DE : SEMUR-EN-AUXOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - Echelle: 1 / 8000

Plan d'ensemble de la commune

Vu pour être annexé à la délibération du 23 décembre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :
Le Maire
Philippe GUYENOT

PLU approuvé le 16 mars 2006
Prescription de la révision du PLU : 30 octobre 2008

Dossier d'élaboration du PLU réalisé par :
PERSPECTIVES
2 rue de la Gare
10150 CHARMONT/BARBUISE
Tel : 03.25.40.05.90 Fax : 03.25.40.05.89
Email : perspectives@perspectives-srba.com

